

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 147/2020**

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
 1 Rue St Roch.
 Réparation conduite télécom sous chaussée.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société SNCTP Canalisations en date du 17 novembre 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de réparation de conduite télécom orange au point de blocage sous chaussée.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 30 novembre 2020 au vendredi 11 décembre 2020, la route sera réduite sur 1 ou 2 jours.

ARTICLE 2 : Une circulation par plots sera mise en place

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société SNCTP Canalisations, 41 Rue Jacquard, 71000 MACON

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 18 novembre 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

